

GUIDE FEDERAL D'AIDE A LA REPRISE D'ACTIVITE SUITE AU CONFINEMENT LIE AU COVID-19

Version du 26 Juin 2020

**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**



Ce document présente les objectifs de reprise de l'intégralité de l'activité d'aviation légère et de vol à moteur suite à la crise du COVID-19 et à la phase 3 du déconfinement de la population.

Ce document présente :

- ✦ Les objectifs de reprise d'activité
 - ✦ Les mesures de précaution sanitaire à prendre :
 - ✦ Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation
 - ✦ Au niveau des adhérents et du grand public dans le club
 - ✦ Avant le vol
 - ✦ Pendant le vol
 - ✦ Après le vol
 - ✦ La façon de préparer la reprise des vols pour l'ensemble des pilotes
 - ✦ Base réglementaire
 - ✦ Décision de la DSAC : dérogation pour les pilotes privés.
 - ✦ Rappels sécuritaires
 - ✦ Les consignes gouvernementales de protection par rapport au COVID-19
- ✦ *ATTENTION : ce document est susceptible d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales*



OBJECTIFS FEDERAUX DE REPRISE DE L'ACTIVITE

**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**



La phase 3 du déconfinement débute le 22 Juin.

Les modalités prévues permettent de préparer la reprise intégrale des activités de l'aviation légère et de vol à moteur.

Les objectifs fédéraux de reprise de l'activité sont les suivants :

- ✦ Au niveau sanitaire
 - ✦ Ne pas s'infecter soi-même à cause du matériel et/ou de l'environnement
 - ✦ Ne pas infecter d'autres personnes.

- ✦ Au niveau aéronautique
 - ✦ Reprendre l'intégralité des activités aéronautiques, au sol et en vol, au sein de nos aéroclubs avec un haut niveau de sécurité et dans le respect de la réglementation, sauf à Mayotte et en Guyane qui sont encore en vigilance renforcée à cause du COVID-19.



**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**

MESURES DE PRECAUTION SANITAIRES



Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation 1/2

- + Mettre en place des mesures de précaution avec un affichage des informations sur les gestes barrières et consignes à respecter.

- + Mettre à disposition :
 - Un point d'eau
 - Du savon
 - Un distributeur de papier essuie-tout
 - Des distributeurs de gel hydro-alcoolique ou des lingettes désinfectantes pour les mains
 - Un bac ou un sac spécifique pour récupérer les masques, lingettes ou autres déchets usagés

- + Assurer un nettoyage fréquent des locaux, des matériels (ordinateurs etc...) et des zones d'accueil avec des produits désinfectants.



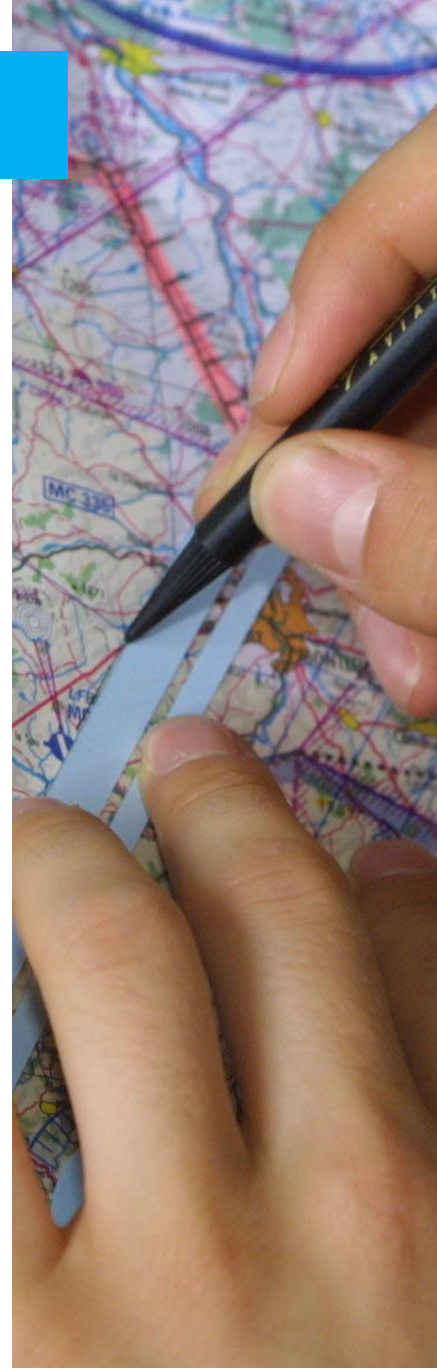
Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation 2/2

- ✦ Mettre à jour les procédures normales des avions (check-list) pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant vol et après vol)
- ✦ Dans le cadre des mesures de la phase 3 du déconfinement prévues par le Gouvernement, il est désormais possible :
- ✦ De reprendre l'intégralité des activités aéronautiques, dans un cadre habituel et connu avant le COVID-19 et dans les limites du territoire national. Les vols hors de France peuvent être envisagés si les frontières des pays survolés ou de destination sont ouvertes.
- ✦ Les vols de découverte et les vols à partage de frais élargis peuvent être repris également.
- ✦ La limite du nombre de personnes (10) dans les salles de briefing et dans l'aéroclub est levée si le département est en « vert ».
- ✦ *ATTENTION : ces consignes ne sont pas applicables à Mayotte et en Guyane qui restent en confinement.*
- ✦ *Les Préfets des territoires ultra-marins peuvent prendre des mesures plus contraignantes.*



Au niveau des adhérents et du grand public

- ✦ Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :
 - Pas de poignée de mains
 - Pas d'embrassade
 - Distanciation physique respectée
- ✦ Faire utiliser du gel hydro-alcoolique (flacon personnel ou celui présent à l'aéroclub) ou des lingettes désinfectantes pour les mains.
- ✦ Recommander l'usage d'un masque personnel de protection (masques chirurgicaux, ou autre) pendant toute la durée de présence à l'aéroclub et/ou dans les aéronefs.
- ✦ Recommander l'utilisation du matériel individuel, casque, carte, outil de navigation, etc. A défaut, renforcer le nettoyage des matériels avec des solutions désinfectantes.



Avant le vol

- ✦ Nettoyer avec des lingettes désinfectantes ou des solutions adaptées l'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées et plus particulièrement :
 - trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur)
 - poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte
 - zones d'appui extérieures / intérieures
 - ceintures de sécurité
 - tableau de bord et tous les instruments, radios etc...
 - manches / volants
 - manettes des gaz
 - commande de volet
 - Trim
 - poignées de réglage de siège
 - casques, micros etc...



Pendant le vol :

- ✈ Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez.
- ✈ Si le vol ne permet pas de respecter la distanciation physique entre les personnes embarquées, le port du masque de protection individuelle doit être porté par l'ensemble des personnes présentes dans l'aéronef.

Après le vol :

- ✈ Le pilote répétera les consignes sanitaires prévues dans la rubrique «avant le vol».



**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**

LA REPRISE DES VOLS



Base réglementaire au 22 Juin : phase 3 du déconfinement.

- ✈ Sur la base du décret interministériel 2020-759 du 22 Juin 2020 :
 - ✈ L'ensemble des activités aéronautiques peut être repris.
 - ✈ Mayotte et la Guyane ne sont pas concernés par cette reprise.
 - ✈ Les Préfets des territoires Ultra-Marins peuvent prendre des mesures plus contraignantes.
 - ✈ Nous recommandons la plus grande attention à apporter à la gestion des vols pour limiter autant que faire se peut l'empreinte sonore pour les riverains.
 - ✈ Nous attirons votre attention sur les vols au-delà des frontières françaises, effectivement, certains pays peuvent maintenir leurs frontières fermées avec la France.



Décision de la DGAC : dérogation pour les pilotes privés

- ✦ La Décision de la DGAC du 1^{er} Mai 2020 concernant les règles dérogatoires est destinée aux pilotes dont les butées calendaires sont arrivées à échéance à partir du 17 Mars 2020.
- ✦ La Décision est disponible sur le site internet de la DGAC, de la FFA, ou en cliquant [ici](#). Une fiche pratique FFA est disponible [ici](#).
- ✦ En voici les principales décisions :
 - ✦ Les pilotes concernés ont un report de butée de 8 mois ou le 31/12/20, la première des dates arrivant à échéance, pour :
 - ✦ les qualifications de classe ;
 - ✦ les qualifications de type
 - ✦ la qualification de vol aux instruments ;
 - ✦ la qualification de vol en montagne, roues ou skis
 - ✦ Les visites médicales sont prolongées de 4 mois ou jusqu'au 31/12/20, la première des dates arrivant à échéance, sauf si le certificat médical comporte une restriction SIC ou TML



Décision de la DGAC : dérogation pour les pilotes privés

- ✦ Prolongation des qualifications FI et FE jusqu'au 31/12/2020
- ✦ Prolongation de la compétence linguistique jusqu'au 31/12/2020
- ✦ Les exigences en matière d'expérience récente des titulaires d'une licence LAPL(A) doivent avoir été accomplies dans les deux ans et huit mois précédents pour le maintien de l'exercice des privilèges de leur licence.
- ✦ Les pilotes qui rentrent dans le cadre de la dérogation devront suivre un briefing sol spécifique assuré par un FI ou un FE
 - ✦ Le contenu du briefing sera déterminé par l'aéroclub et ne fera pas l'objet d'une approbation par la DSAC IR.
 - ✦ Une trame (cf diapo suivante) est proposée par la FFA.
- ✦ A l'issue, le FI ou le FE remplira et signera l'annexe au document qui stipulera les nouvelles dates de validité et que le pilote devra conserver avec sa licence.



Décision de la DGAC : dérogation pour les pilotes privés

- ✦ Une trame de briefing du FI avec le pilote pourrait être la suivante :
 - ✦ La possibilité d'évoquer son état d'esprit après la période de confinement,
 - ✦ L'expression de ses attentes pour la remise en vol,
 - ✦ La possibilité d'auto-évaluer son niveau de pilotage et ses connaissances depuis son interruption,
 - ✦ Une remise à niveau des connaissances théoriques, pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes du vol,
 - ✦ Les procédures spécifiques anormales et d'urgence pour la qualification de classe,
 - ✦ L'acquisition de nouvelles connaissances, liées à la santé, dans le cadre du COVID-19 (Procédure FFA, distanciation sociale, etc...),
 - ✦ Un rappel du concept et des principes liés à la gestion de la menace et de l'erreur.
- ✦ L'instructeur en charge du briefing pourra s'inspirer des items figurant dans le document FFA « Proroger et renouveler sa SEP » ce qui lui permettra de lister les éléments de pilotage ou de connaissances qui pourront être évalués, en accord avec le pilote ; cette liste n'étant, bien sûr, pas exhaustive.



Rappels sécuritaires

- ✈ Suite à l'arrêt prolongé de nos aéronefs et de nos vols, il est indispensable avant la reprise :
 - ✈ D'effectuer une visite pré-vol minutieuse conforme au manuel de vol et de porter une attention particulière sur :
 - ✈ Le niveau carburant et purges
 - ✈ Le niveau des lubrifiants
 - ✈ La vérification du groupe moto-propulseur (nids d'oiseaux?)
 - ✈ La vérification des prises de pression statique et pitot
 - ✈ de vérifier les NOTAMS et SUP-AIP sur le trajet envisagé
 - ✈ de vérifier la validité de la documentation utilisée par le pilote
 - ✈ Cartes 1/500.000ème
 - ✈ Cartes VAC
 - ✈ Etc...



Rappels sécuritaires



✈ **Vérifions la validité de nos documents de vol :**
licences : fédérale et pilote,
médical etc.

✈ **Sollicitons un instructeur**
pour un vol d'entraînement.

✈ **En cas de météo incertaine,
ne vous obstinez pas !**
- Au départ, renoncez au vol.
- Au retour, pensez à l'assistance rapatriement.



Rappels sécuritaires



Source photo: backcountrypilot.org

Source photo: aérovin.com

REPRISE DES VOLS

NE NÉGLIGEONS PAS LA VISITE PRÉVOL !

Après une longue immobilisation et l'arrivée du printemps, une vigilance accrue est nécessaire :

- ✝ purges,
- ✝ nids d'oiseaux,
- ✝ prises pitot statiques bouchées,
- ✝ état des pneus,
- ✝ niveaux de carburant et lubrifiants,
- ✝ batterie et alternateur, etc.



Rappels sécuritaires

FFA **SÉCURITÉ DES VOLS** 

VOIR ET ÊTRE VU !



**REPRISE DES VOLS ET RISQUES DE COLLISIONS
TOUS CONCERNÉS !**

La reprise des vols pour tous va entraîner une augmentation significative du trafic. Plus que jamais soyons vigilants et prudents.

VOIR : La plupart des collisions ont lieu aux abords des aérodromes, pendant les phases d'atterrissage et de décollage. Soyez attentifs lors de ces procédures !

ÊTRE VU : Allumage des phares des aéronefs, ils contribuent à être mieux vu

Soyons également attentifs sur les phases de décollage et d'atterrissage. Les animaux qui peuplent nos terrains ont réinvesti l'environnement aéroportuaire pendant la phase d'arrêt des vols.

COMMISSION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**

LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES ET LES GESTES BARRIÈRES



Les gestes barrières

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



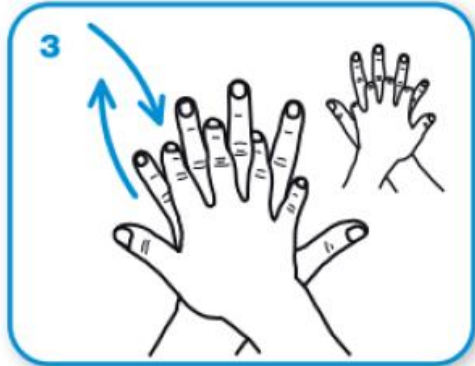
Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

**CORONAVIRUS :
LES GESTES BARRIÈRES**

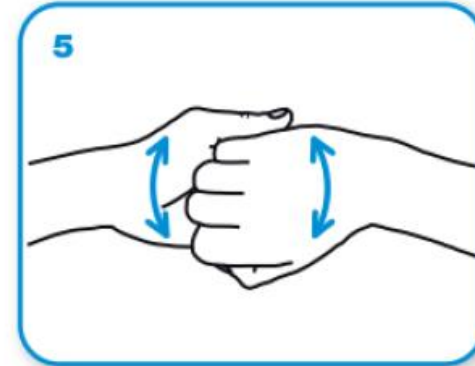
Bien se laver les mains



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



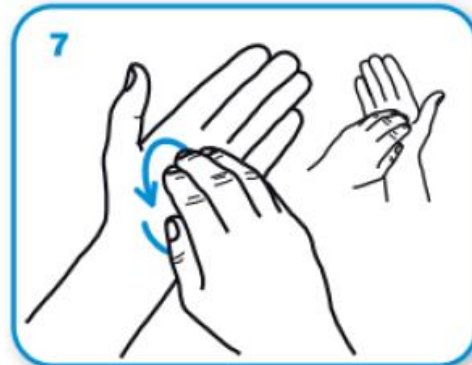
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Rincer les mains à l'eau,

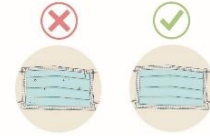
Bien mettre son masque

1

Mettre le masque



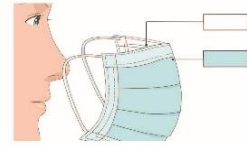
2 Vérifiez le masque chirurgical



3 Tournez-le dans la bonne direction



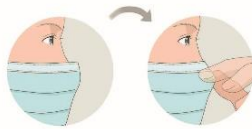
4 Posez le bon côté sur votre visage



5 Posez-le sur votre visage



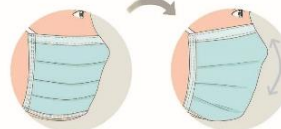
6 Ajustez la bande pour le nez



7 Attachez la partie inférieure si nécessaire



8 Ajustez le masque



2

Retirer le masque

1 Lavez-vous et désinfectez-vous les mains



2 Faites attention en le retirant, ne touchez JAMAIS l'avant du masque ! Utilisez les ficelles

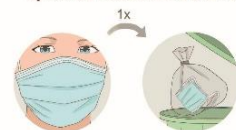


3 Conservez le masque dans une enveloppe ou dans un contenant personnalisé lavable

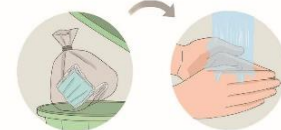
3

Jeter le masque

1 Jetez-le en toute sécurité après 8h maximum d'utilisation



2 Lavez-vous les mains une nouvelle fois



Les personnes à risques élevés

Quels sont les critères de risque ?

Les critères définis par arrêté de la Haute Autorité de Santé sont les suivants :

- Femmes enceintes
- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...)
- Insuffisances respiratoires chroniques
- Mucoviscidose
- Insuffisances cardiaques toutes causes
- Maladies des coronaires
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2
- Les personnes avec une immunodépression :
 - pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques
 - maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur,
 - personnes infectées par le VIH
- Maladie hépatique chronique avec cirrhose
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

**ALIGNÉS,
PRÊTS AU DÉCOLLAGE !**

La FFA vous souhaite une très bonne reprise des vols !

